

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre

HAVRE-SAINT-PIERRE PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE DUPLESSIS

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 21 août 2023 à 19h30, à la Maison de la Culture Roland-Jomphe située au 957, rue de la Berge.

Sous la présidence de Paul Barriault, maire,

SONT PRÉSENTS:

Sylvain Cormier conseiller siège n° 1 Jonathan Blais conseiller siège n° 3 Charlotte Cormier conseillère siège n° 4 Nathalie Bernier conseillère siège n° 5

ABSENCE(S):

Marie-Ève Thériault conseillère siège n° 2 Charles Arsenault conseiller siège n° 6

SONT AUSSI PRÉSENTS:

Jessy Létourneau, directeur général

INSCRIPTION DES PRÉSENCES

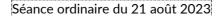
Monsieur le maire constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

RÉSOLUTION N° 2023-0115 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après la lecture de l'ordre du jour, il fut convenu de faire l'adoption tel que déposé.

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que déposé, étant entendu que le point relatif aux affaires nouvelles demeure ouvert.





RÉSOLUTION N° 2023-0116 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 5 juin 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2023-0117 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUILLET 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai de deux jours juridiques avant la séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 du conseil de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre soit adopté tel que déposé.

RÉSOLUTION N° 2023-0118 LISTE DES COMPTES À PAYER AU 16 AOÛT 2023 : APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Nathalie Bernier appuyé par le conseiller Sylvain Cormier et unanimement résolu

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer au montant de 348 613,06 \$ en date du 17 août 2023.

RÉSOLUTION N° 2023-0119 CONTRAT 2023-300 « FOURNITURE DE GRANULAT POUR FIN D'ABRASIF » : RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 juillet 2023 concernant le contrat n° 2023-300 «Fourniture de granulat pour fin d'abrasif »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu



Séance ordinaire du 21 août 2023

Que le contrat n° 2023-300 « Fourniture de granulat pour fin d'abrasif » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Romain Boudreau inc., et ce, pour la somme de 13 930.00 \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2023-0120 POLITIQUE DE LOCATION - MISE À JOUR 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire mettre à jour sa « Politique de location », afin d'y inclure les recommandations relatives à l'utilisation de ses infrastructures;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que la mise à jour 2023 de la « Politique de location » soit adoptée telle que déposée.

RÉSOLUTION N° 2023-0121 CONTRAT 2022-200 « COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » - MODIFICATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter une modification au contrat 2022-200 « Collecte des matières résiduelles »;

CONSIDÉRANT QUE le contrat 2022-200 a été octroyé aux Entreprises Romain Boudreau inc. le 6 juin 2022 par la résolution n° 1470-22;

CONSIDÉRANT QUE le service de transport de conteneur compacteur n'est pas prévu audit contrat:

Il est proposé par la conseillère Charlotte Cormier appuyé par le conseiller Sylvain Cormier et unanimement résolu

Que le conseil municipal autorise le directeur général, Jessy Létourneau, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Havre-Saint-Pierre, avec les Entreprises Romain Boudreau inc., l'entente d'ajout au contrat 2022-200, tel que déposée.

RÉSOLUTION N° 2023-0122 CONTRAT - « PHASE I ET ÉTUDE ÉCOLOGIQUE » : RAPPORT ET OCTROI

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 15 août 2023 concernant le contrat « Phase I et étude écologique »;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions reçues;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Charlotte Cormier et unanimement résolu



Séance ordinaire du 21 août 2023

Que le contrat «Phase I et étude écologique » soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nvira. et ce, pour la somme de 34 650. \$, taxes applicables en sus.

RÉSOLUTION N° 2023-0123 POLITIQUE DE VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier sa « Politique de vente de terrains résidentiels »

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par le conseiller Sylvain Cormier et unanimement résolu

Que le conseil municipal adopte la « Politique de vente de terrains résidentiels » datée d'août 2023.

RÉSOLUTION N° 2023-0124 LOT 5 338 645 - SUBDIVISION : MANDAT

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de subdiviser le lot 5 338 645 en deux lots distincts;

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Que la Municipalité de Havre-Saint-Pierre mandate le Groupe Cadoret, arpenteur géomètre afin de procéder à la subdivision du lot 5 338 645.

Que les frais reliés à ce mandat soient à la charge de l'Entreprise Pneus Petitpas inc.

RÉSOLUTION N° 2023-0125 PROCÉDURES JUDICIAIRES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la zone 73V n'autorise pas l'installation et l'exploitation de mini maisons à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE des constats ont été émis contre les propriétaires du lot 5 338 247 pour usages non autorisés;

CONSIDÉRANT QUE la problématique perdure depuis le 20 juillet 2023;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Cormier appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

QUE la Municipalité mandate le directeur général et la firme Morency avocats pour entamer les procédures judiciaires requises, notamment en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).



Séance ordinaire du 21 août 2023

RÉSOLUTION N° 2023-0126 RÈGLEMENT N° 384 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 376 CONCERNANT LES TAXES DE SERVICES » : AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

La conseillère Charlotte Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance le règlement n° 384 « Règlement modifiant le règlement n° 376 concernant les taxes de services ». Le projet de règlement est ainsi déposé et le directeur général en fait la présentation.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION N° 2023-0127 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jonathan Blais appuyé par la conseillère Nathalie Bernier et unanimement résolu

Qu'il soit procédé à la fermeture de la présente séance.

Levée à 20h05.

Havre-Saint-Pierre, le 22 août 2023	
Paul Barriault, maire	
Jessy Létourneau, directeur général	